



Doc. 15615  
12 octobre 2022

## Les conséquences du Brexit pour les droits humains sur l'île d'Irlande

### Amendement<sup>1</sup> n° 2

*Dans le projet de résolution, paragraphe 9, troisième phrase, remplacer les mots «que la Commission des droits humains d'Irlande du Nord n'a pas été consultée» par les mots suivants:*

«que le Gouvernement irlandais et la Commission des droits humains d'Irlande du Nord n'ont pas été consultés»

*Déposé par:*

LUCKS Max, Allemagne, SOC  
ARSLAN Sibel, Suisse, SOC  
BOER Margreet, De, Pays-Bas, SOC  
ÇEVİKÖZ Ahmet Ünal, Türkiye, SOC  
ENGELHARDT Heike, Allemagne, SOC  
GARVEY Róisín, Irlande, SOC  
MOUTQUIN Simon, Belgique, SOC  
PAHLKE Julian, Allemagne, SOC

---

1. 2022 - Quatrième partie de session

